

INFO VILLAGE



3/13

Philippe BRUNEL



9

FINANCES



12

LES + DU SMIDOM

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :

9h00 à 11h30

vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg

01480 Messimy-sur-Saône

Tél : 04 74 67 80 77

Fax : 04 74 67 94 58

mairie.messimysursaone@orange.fr

www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoint(s) :

Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg

01480 Messimy-sur-Saône

04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00

samedi : 10h00 à 12h00

rue du Bourg

04 74 67 87 80

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

 Bibliothèque municipale

INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF : 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- ALEC 01 : 04 74 45 12 40
- ARNAQUES INTERNET :
www.service.public.fr
- Ostéopathe :
233 rue du Bourg : 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :
237 rue du Bourg : 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - le Détour
- Point Vert CA : bar/tabac - le Détour
- Assistances maternelles :
Site de la Mairie, service petite enfance
- France Info Service : 04 74 04 02 57
- Déchèteries Smidom : 04 74 04 94 69
- Francheleins
- St Etienne sur Chalaronne
- St Jean sur Veyle
- Vonnas
- Colonnes de tri PAV :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube
mairie.messimysursaone@orange.fr
- Député de l'Ain :
Jérôme Buisson : 04 81 51 04 99
Permanence : 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- Communauté de Commune Val de Saône Centre : 04 74 06 46 26
ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Comité Consultatif d'Action Social p.4
- Commémoration p.4
- Bibliothèque p.5
- Église p.5
- Opération tranquillité vacances p.5
- Carte d'identité et Passeport p.6
- Recensement des jeunes p.6
- Recensement de la population p.6

ÉCOLE

- Classe de MS/MG et CP/CE1 p.7
- Classe de CE1/CE2 p.7
- Classe de CM1/CM2 p.8

LES COMMISSIONS

FINANCES

- Budget principal 2025 p.9
- Budget annexe 2025 p.10

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

- Nettoyage de printemps p.11
- Lutte contre le frelon asiatique p.11
- Tous au compost p.12
- SMIDOM p.12

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Club photo Œil & Lumière p.13
- Fête des associations p.13
- Les chanteurs du Val de Mâtre p.14
- Le Sou des écoles p.15
- ACOMESS p.15
- Demain Messimy p.16
- KS Passion Auto p.16
- Fareins Saône Vallée Foot p.17
- Les amis de la Mâtre p.17
- Classes 0 & 5 p.18

CÔTÉ PRATIQUE

- État civil p.19
- Groupement paroissial p.19
- Hauteur d'eau p.19
- Ordures ménagères p.19
- Défibillateurs p.19
- Engins bruyants p.19
- Brûlage déchets verts p.19
- Stationnement gênant p.19
- Le marché p.19
- Aides à domicile p.19
- Ecrivain public p.19
- En route pour le zéro déchet p.19
- Rappel des hauteurs d'eau p.19
- Divertissement p.19

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.20

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas p.23



LE MOT DU MAIRE

Vincent Gelas



**Chères Messimiennes,
Chers Messimiens,**

Je débute ce mot en rendant hommage à notre collègue et élu, Monsieur Philippe BRUNEL, décédé le 6 mars dernier, suite à une longue maladie.

Je tiens à saluer son courage et sa volonté. Philippe a été présent aux réunions de conseils et de commissions, tant que ses forces le lui ont permis.

Depuis 2001, il a œuvré pour notre commune, d'abord conseiller puis maire en 2008 et à nouveau conseiller.

Il a représenté notre commune dans plusieurs commissions et notamment au titre des syndicats dont le SIEA, le SMIDON et surtout le Syndicat des Eaux dont il était vice-président.

Je renouvelle, en mon nom et celui de l'ensemble du conseil municipal, à son épouse et ses enfants, nos sincères condoléances.

Je remercie Monsieur Raphaël VAGNAT pour avoir rejoint l'équipe municipale.

Je vous fais un résumé de nos principales actions réalisées ou en cours à ce jour :

EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES

Le 3 avril dernier a eu lieu la réception définitive du chantier géré par la Communauté de Communes, conjointement avec notre commune, pour la mise en place d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales au centre du village.

Ces travaux se sont échelonnés sur une année. Ceux-ci étant terminés, la dernière phase de mise en conformité suite au diagnostic global de nos réseaux EU/EP, a débuté le 10 avril dernier au chemin des Ferrières pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

Ces travaux consistent au changement de tuyaux vétustes en béton par de nouveaux en fonte de diamètre 300 mm sur 110 mètres linéaire, puis le gainage sur 50 mètres linéaire et la réhabilitation de regards.

Je remercie par avance les habitants de ce quartier, de leur patience, pour la gêne occasionnée.

CAMPING

Comme chaque année dès le 1^{er} avril, nos fidèles campeurs ont rejoint leurs emplacements habituels.

Notre camping de 28 places est occupé par 16 résidents à la saison. Le reste est régulièrement sollicité par des gens de passage, beaucoup de cyclistes depuis la création de la voie bleue, de nombreux campings-cars ces dernières années et bien d'autres campeurs restant d'une journée à plusieurs semaines.

Je leur souhaite à tous un excellent séjour dans notre commune.

VOIE BLEUE

Depuis l'aménagement en 2023 et l'année pleine d'utilisation en 2024, voici en quelques chiffres le nombre de passages (vélos et piétons) enregistré depuis la mise en place d'un compteur en octobre 2023. Il est de 71 223 passages en 18 mois dont 63 305 en 2024.

Globalement cet investissement est une réussite, l'utilisation ne cesse de croître mais malheureusement encore trop d'incivilités viennent perturber ce site : dégradations sur la commune de Montmerle-sur-Saône (sanitaires et arceaux de box), présence de véhicules motorisés non autorisés roulant à vive allure.

Il est bien dommage que certaines personnes ne respectent pas la réglementation d'usage et détériorent ce revêtement spécifique prévu uniquement pour le passage des vélos et piétons.

ÉCOLE

Débuté en juillet 2024, l'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire avance à peu près comme prévu.

En effet le calendrier prévisionnel n'a pu être tenu en raison d'une part d'intempéries en début d'année et d'autre part des ponts du mois de mai.

Malgré ces quelques problématiques, fin juin les locaux devraient nous être livrés pour ensuite avoir le temps d'emménager les classes afin d'être prêts pour la rentrée de septembre 2025.

AMÉNAGEMENT CŒUR DU VILLAGE

L'aménagement du cœur du village avance lui aussi mais le choix des entreprises géré par le SIEA, nous a fortement retardé pour finaliser l'étude et pouvoir vous le présenter prochainement.

J'en profite pour demander aux habitants concernés par ce projet, de retourner au plus vite les conventions à la Société SERPOLLET afin d'obtenir tous renseignements qui vous seraient nécessaires, directement auprès de cette société.

BUDGET

Mi-avril nous avons voté notre budget avec en section de fonctionnement 1 184 729 euros et en section d'investissement 1 390 925 euros.

D'importants investissements cette année avec en grande partie le solde des travaux de l'école, et la première phase de l'aménagement du cœur du village.

Vous aurez plus de détails dans les pages suivantes.

Le printemps est là, c'est le moment de planter et de profiter pleinement de son jardin et des extérieurs.

Bonnes plantations et récoltes aux jardiniers et je vous souhaite un très bel été à tous.

INFOS MAIRIE

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

REPAS DES ANCIENS

Dimanche 9 mars 2025 a eu lieu le traditionnel repas des aînés.

57 personnes ont répondu présentes. Plusieurs venaient pour la première fois, certains nous ont gâtés avec des griottes et nous tenons à les remercier. Nous félicitons nos plus anciens fidèles au rendez-vous, âgés de 95 et 96 ans !

Le repas du traiteur BERTRAND, a été servi par Jade notre unique classarde, qui fera ses conscrits cette année, Lydie et Manon, membres du CCAS, et 4 membres du conseil municipal : Marine, Fabienne, Jean-Marc et Laurence.

L'animation a été assurée par DIAMEUS, couple dynamique qui n'hésite pas à nous faire chanter et danser.

Nous avons passé une bonne journée.



ASSOCIATION L'AIRE AÉRÉ



Suite aux ateliers AGE'ILITÉ du printemps 2024, plusieurs séniors désiraient poursuivre avec des ateliers mémoire et numérique.

Chose faite, nous avons trouvé les intervenants qu'il fallait grâce à l'association l'AiRe Aéré de Frontenas !

Dans la joie et la bonne humeur, le vendredi matin une dizaine de séniors entraînent leur mémoire visuelle et auditive avec des exercices très ludiques.

On joue avec les mots, les rimes, les nombres, les dessins, les paroles des chansons... etc. Certains se découvrent des talents.

Les cerveaux fument et on rigole !



COMMÉMORATION

19 MARS

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Bibliothèque de Messimy sur Saône

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Deux séances d'atelier dessins sur les mangas ont été organisées avec le concours d'Isabelle Mellah, illustratrice à Messimy-sur-Saône, pendant et après l'exposition sur ce thème.

Grand succès auprès de notre jeune public, qui comme une large frange de la jeunesse (mais pas que !) est adepte de ce type de littérature. Isabelle est venue également animer un atelier mixte adultes-enfants sur le paysage et l'aquarelle.

Actuellement nous travaillons sur le thème des chats avec l'école, l'occasion pour les enfants de mieux connaître ce compagnon domestique, largement représenté dans l'histoire, la littérature, l'art, les contes mais aussi objet d'infinies croyances et légendes dans de nombreux pays.

Pendant la dernière période, nous aborderons le thème de la poésie. Une proposition d'atelier terminera l'année scolaire, la date n'est pas encore fixée.

La bibliothèque accueille toujours tous les mois les assistantes maternelles du relais Visio Mômes ainsi que la MAM de Messimy-sur-Saône. Ces séances d'animation permettent aussi aux plus petits de se familiariser avec l'univers du livre et aux assistantes maternelles d'échanger.

Les séances Blabla Tricot Crochet ont repris le 10 avril avec notre conseillère experte Annie !

Prochaine séance le **22 mai à partir de 18h** dans nos locaux.

Le bilan statistique effectué en début d'année nous a permis de constater la régularité voire l'augmentation du nombre de nos adhérents. Nous les remercions de leur fidélité et les engageons à faire connaître notre présence et nos services auprès de leur entourage.

Nous avançons sur notre projet de festivités pour les 20 ans de la bibliothèque à la fin de l'année et nous vous en dirons plus sur le prochain Info Village...

ÉGLISE

Les 48 ampoules des lustres suspendus fournies par un généreux donateur de l'association paroissiale, ont été changées en LED ainsi que les spots par nos agents techniques Roger et François.



Par ailleurs, un appel a été lancé à toute la population pour faire le ménage de l'église. Un grand merci à tous ceux qui sont venus. C'était un moment convivial car nous étions nombreux à partager le café, les nouvelles, et le coup de balai. À ceux qui ont manqué le rendez-vous, promis nous vous informerons plus tôt la prochaine fois.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances approchent à grand pas ! Vous avez prévu de quitter votre domicile pour des vacances bien méritées ? Pensez à l'opération tranquillité vacances ! En votre absence les forces de sécurité peuvent surveiller votre domicile.

L'**Opération Tranquillité Vacances** concerne tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors vacances scolaires. Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie.

Pour en savoir plus :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>



" Vous avez du temps, alors n'hésitez plus !

Venez rejoindre l'équipe des bénévoles pour faire vivre ensemble la bibliothèque municipale ! "

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Suite à de nombreuses demandes, nous vous informons que la mairie n'est plus habilitée pour le renouvellement des cartes d'identités et des passeports.

Il faut vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement.

Les mairies les plus proches :

Belleville en Beaujolais / Châtillon-sur-Chalaronne / Saint Didier-sur-Chalaronne / Trévoux / Villefranche-sur-Saône.

Lien pour faire votre pré-demande :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

RECENSEMENT DES JEUNES

BIENTÔT 16 ANS !

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales ;
- convocation à la Journée Défense et Citoyenneté ;
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens ;
- possibilité de passer le permis de conduire.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vous avez été sollicités pour participer au recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025 et nous vous remercions pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé à nos trois agents recenseurs assermentés par l'INSEE : Michel Larochette, Florence Alonso et René Thete.

Nous avons recensé à Messimy-sur-Saône, 1376 habitants.

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France et est une enquête statistique obligatoire. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde, les années diffèrent selon les communes :

- pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population ;
- pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8 % d'adresses qui diffère chaque année.

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.



ÉCOLE

CLASSES DE MS/GS ET CP/CE1

LES 100 JOURS

Cette année, à l'occasion du 100ème jour d'école, nous avons choisi comme thème : **l'école d'autrefois**.

En amont, nous avons rencontré les grands-parents de l'un de nos élèves. Ils sont venus nous raconter leurs souvenirs d'école et ont répondu aux interrogations des enfants.

Vendredi 11 avril, les enfants sont venus à l'école habillés comme les écoliers d'autrefois.

Chaque enfant avait réalisé une œuvre autour du nombre 100 et l'a présentée à ses camarades.

Au cours de la journée, ils ont réalisé des défis en français, en mathématiques ainsi que des jeux sportifs ou d'adresse en lien avec le thème. Ainsi, ils ont découvert : le jeu des osselets, la marelle, colin maillard, le jeu de la tomate. Ils ont écrit avec des plumes, effectué des calculs avec des bouliers. Ils ont été enchantés de se retrouver dans la peau d'un écolier d'autrefois ! Exceptés les coups de règle et le bonnet d'âne !



CLASSE DE CE1/CE2

LE CHANT

On fait un grand projet avec un chanteur qui s'appelle PETREK. On a inventé une chanson qui est trop géniale et qui s'appelle "Partager" : on a écrit les paroles et trouvé la mélodie. On a passé un bon moment et on a enregistré la chanson. On a hâte de chanter sur scène. Par contre, on a un peu peur de chanter devant les parents. Mais ça va être génial et cool. Nous avons adoré et on espère le revoir bientôt. Nous espérons que les parents aiment notre nouvelle chanson qui va bientôt exister.



Elena, Emy et Nathan

LA LETTRE

Cette année, la classe de Cécile LAMURE a écrit des lettres à une personne de son choix. Nous avons posté nos lettres à la boîte aux lettres publique de Messimy-sur-Saône. 15 élèves ont reçu un retour de la personne à qui ils ont écrit. Ce projet était sympa.

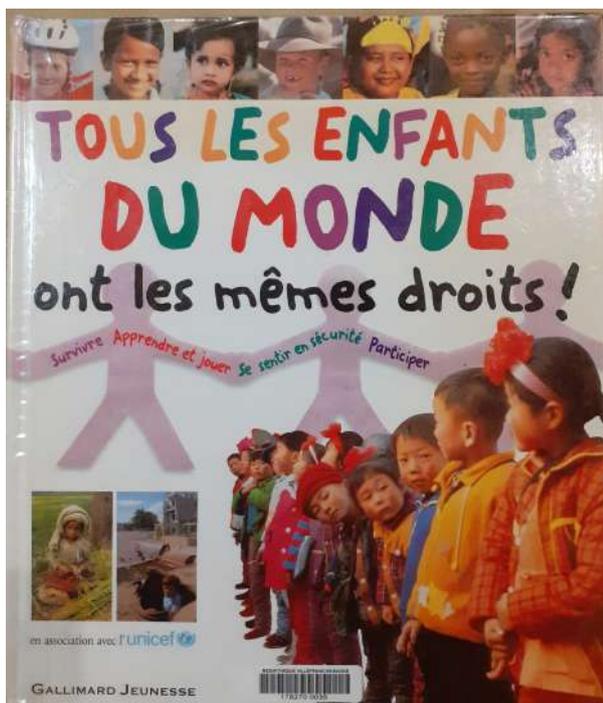


Raphaël et Romy

LE DROIT DES ENFANTS

En classe, nous avons travaillé sur le droit des enfants :

- tous les enfants ont le droit d'avoir à manger et de l'eau, d'avoir une famille et d'apprendre ;
- tous les enfants ont le droit d'avoir un toit, et le droit à la santé ;
- tous les enfants ont le droit d'être écoutés, respectés et aimés ;
- tous les enfants ont le droit d'être protégés, par exemple dans les pays où il y a la guerre.



June et Elora

CLASSE DE CM1/CM2

INTERVENTION DE LA MAISON DE PROTECTION DES FAMILLES (MPF)

Le lundi 24 mars 2025, les élèves de la classe de CM1/CM2 ont accueilli deux gendarmes de l'unité spécialisée de la Maison de Protection des Familles (MPF), Justine BROZZONI et l'adjudant chef François BREFORT, ainsi qu'une étudiante en master 2 de criminologie, pour une séance de sensibilisation autour du respect, des droits de l'enfant et de la prévention des violences.

Pendant près de deux heures, les élèves ont échangé avec beaucoup d'intérêt sur des sujets importants tels que :

- le respect des autres à l'école et à la maison ;
- les différents types de violences (physiques, verbales, psychologiques) ;
- l'importance de dire non et de parler à un adulte de confiance ;
- la différence entre un secret et un "mauvais secret" qu'il faut partager pour se protéger.

À travers des discussions, ils ont su créer un climat de confiance permettant aux enfants de poser des questions librement.

L'objectif principal était de faire comprendre que chacun a le droit d'être respecté, écouté et protégé.

Les élèves ont aussi appris que la Maison de Protection des Familles est une unité spécialisée de la gendarmerie nationale, chargée de protéger les familles et d'intervenir dans les cas de violences domestiques ou de maltraitances.

Un message fort a été transmis :

"IL NE FAUT JAMAIS GARDER POUR SOI CE QUI FAIT MAL OU CE QUI INQUIÈTE."

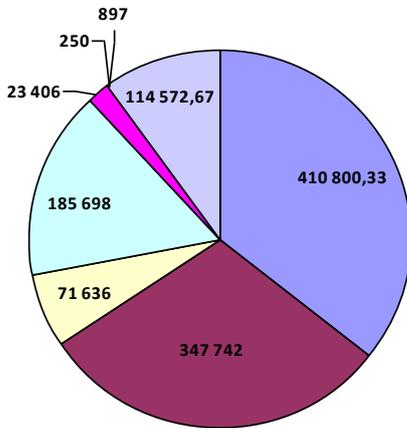
Cette intervention renforce l'engagement de l'école à accompagner les enfants dans leur construction en tant que citoyens responsables, respectueux et solidaires.



FINANCES

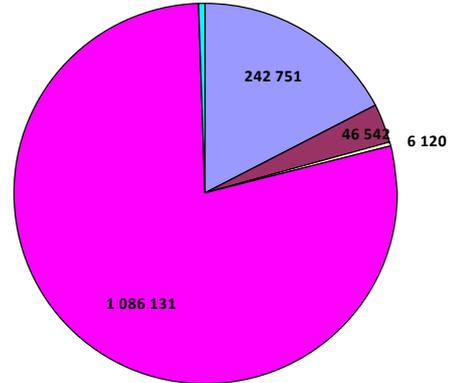
BUDGET PRINCIPAL 2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



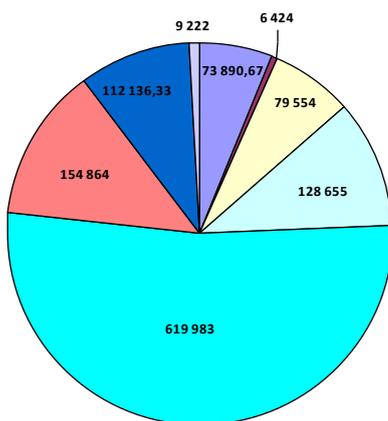
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux provisions
- 042 - Opération ordre entre sections
- 023 - Virement à l'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



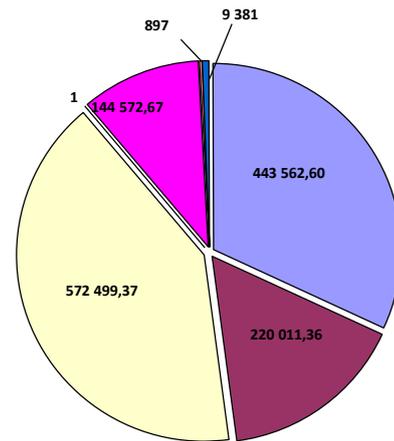
- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations corporelles
- 21 - 23 Opérations d'équipement
- 041 - Opérations patrimoniales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002 - Excédent antérieur reporté
- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 78 - Reprises sur provisions

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

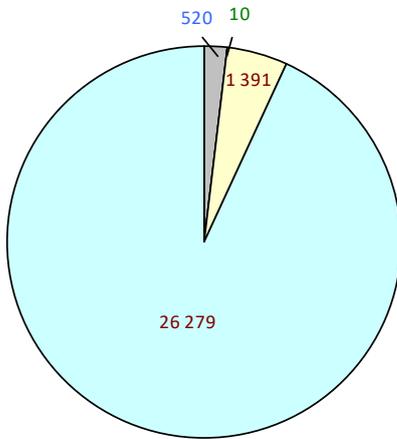


- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 24 - Produit des cessions
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opération de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales

BUDGET ANNEXE 2025

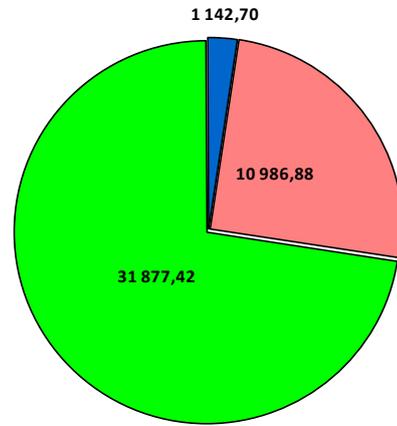
LOCAUX COMMERCIAUX

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



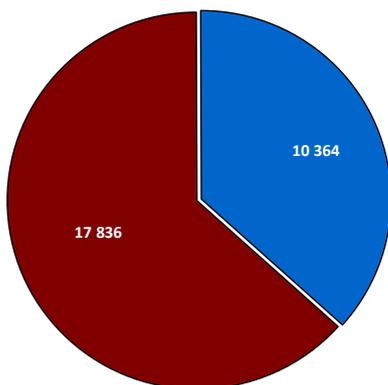
- 011 - Charges à caractère général
- 65 - Charges gestion courante
- 66 - Charges financières
- 023 - Virement à la section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



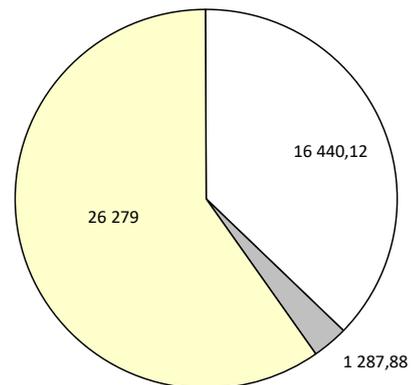
- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 23 - Immobilisations en cours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002 - Excédent antérieur reporté
- 75 - Autres produits de gestion courante

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 165 - Dépôts et cautionnement reçus
- 021 - Virement du fonctionnement

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

C'est une tradition bien ancrée maintenant.

Samedi 8 mars, plusieurs d'entre vous ont répondu à l'appel de la commission Environnement qui organise la journée citoyenne annuelle consacrée au nettoyage de notre commune.

Pour cette opération "village propre", petits et grands ont traqué de nombreux déchets.

Tous les volontaires dispersés sur plusieurs parcours, ont sillonné tous nos chemins.

Le SMIDOM a accompagné cette action en fournissant les sacs, pinces, gilets jaunes, casquettes, gourdes...

Des habitants avec voitures et remorques étaient aussi présents pour ramasser les déchets, les sacs remplis par les participants et les gros détritiques et les déposer dans la benne du camion de la mairie.

Cette année, cette journée a réuni environ 50 volontaires dont une quinzaine d'enfants. C'est un bel élan de solidarité mais aussi une belle prise de conscience pour l'environnement dès le plus jeune âge.

Pour remercier ces volontaires, cette matinée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Chaque année, les femelles fécondées sortent d'hivernage aux beaux jours et commencent à recréer une colonie en établissant à faible hauteur un nid primaire. Ce nid est placé à l'abri et sera sous un linteau, un avant-toit, dans une haie. En début d'été le nid peut atteindre une vingtaine de centimètres. La colonie est alors assez puissante pour éventuellement se délocaliser et se mettre à l'abri en hauteur à la cime d'un arbre. Le nid devient alors difficile à observer du fait de la végétation.



Nid primaire



Nid secondaire

Le frelon asiatique est un danger tant pour la biodiversité que pour la sécurité publique.

Le piège "Red Trap" a deux entrées conçues pour ne pas laisser entrer les insectes plus gros et laisser s'échapper les plus petits. Ainsi les espèces non ciblées sont préservées.

Un partenariat entre la commune et le GDS01, Groupement de Défenses Sanitaires de l'Ain, est établi pour la mise en place des pièges dès que les températures atteignent 12-13 degrés de début mars jusqu'au plus tard mi-mai. La collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques se poursuivra sur 8 semaines.

Les pièges seront disposés si possible en hauteur et au soleil idéalement à 50 cm ou 1 m de hauteur et à l'écart du public dans certains endroits de la commune.



" Si vous rencontrez ces pièges lors de vos balades, ne les touchez surtout pas. "

Christian Béguet, référent, supervisera les piégeages. Lors de vos promenades sur la commune, si vous voyez un nid, il est très important de le déclarer sur www.frelonsasiatiques.fr

TOUS AU COMPOST

Distribution gratuite de compost. C'était le jeudi 3 avril, sur le marché de Messimy-sur-Saône où nous avons distribué 800L de compost en partenariat avec l'association Demain Messimy-sur-Saône et le SMIDOM.

Ce compost provient du composteur collectif de la commune qui se trouve derrière l'église.

Petit rappel pour que ce compost puisse agrémenter nos jardins et les plates bandes de la commune sans que l'on soit obligé de le trier :

- les sacs plastiques même biodégradables sont interdits ;
- pas de viande ni de poisson, l'odeur attire les rats ;
- les apports sont découpés pour faciliter la maturation donc pas de légumes, coquilles d'huitres,... entiers ;
- attention à vos économies, bientôt on pourra faire une distribution !



Le compost est un élément essentiel à la **fertilité d'un sol**. Entreposer ses déchets et les laisser se décomposer lentement, c'est finalement **redonner à la terre ce qu'elle nous a fourni** tout en faisant un geste pour la planète.



SMIDOM

Smidom
Veyle Saône

OPÉRATION BROYAGE DE PRINTEMPS

Le **SMIDOM Veyle Saône, en collaboration avec les communes et des partenaires tel que l'association ESP (Association Economie Solidarité Partage de Tournus), organise des journées de broyage à domicile du 2 au 6 juin 2025.**

Outre la fin des transports en déchèterie, la production et récupération de broyat pour un retour au sol sera bénéfique pour votre jardin et valorisera les nouveaux modes d'entretien du jardin.

À quel prix ?

Le forfait technique et de déplacement est pris en charge par les communes.

Le coût horaire de 40 € est pris en charge par le bénéficiaire.

Un agrément permet au particulier de déduire le coût à hauteur de 50 % des impôts.

L'intervention minimum est d'une heure.

Les regroupements de voisinage sont vivement encouragés.

Le matériel mis à disposition permet un broyage d'environ 15m³ de déchets verts par heure dans des conditions optimales (tas proche du broyeur, branches dans le même sens, bois tendre...) et des sections de branches pouvant aller jusqu'à 15 cm.

LES + DU SMIDOM : BAC DE PRÊT



Vous organisez une manifestation et vous allez avoir des déchets à gérer :

le SMIDOM s'adapte à vos besoins et vous propose des bacs de prêt.

Cette mise à disposition est gratuite, seul le montant des levées est facturé sur la base tarifaire de la redevance incitative. La mise à disposition de bac est soumise à l'établissement d'un devis (levées de bacs OM et livraison le cas échéant) et au versement d'une caution.

L'emprunteur s'engage à respecter le tri dans les bacs mis à disposition en séparant les différents matériaux (emballages, ordures ménagères), selon les consignes données par le SMIDOM Veyle Saône.

La mise à disposition temporaire de bacs s'adresse autant aux particuliers qu'aux associations et collectivités afin de leur permettre de gérer une production de déchets importante et exceptionnelle.

Toute autre utilisation est prohibée.

Le matériel sera à retirer (sauf en cas de demande de livraison) et à rapporter propre par l'emprunteur au siège du SMIDOM Veyle Saône aux horaires des bureaux :

Lundi : 13h30-16h30

Du mardi au vendredi : 9h00-12h30/13h30-16h30

Pour en savoir plus :

<https://www.smidom.org/fr/rb/624899/bac-de-pret>

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRE



" C'est avec une grande émotion que nous rendons hommage à Philippe BRUNEL.



Il a débuté en 2015 et était secrétaire du club photo Œil & Lumière.

Philippe était toujours en recherche de technicité pour partager ses découvertes avec le club.

Sa soif d'apprendre et sa volonté, sa façon constructive et exigeante à la fois, mais toujours avec bienveillance, nous ont permis de découvrir une personne très charismatique sachant montrer l'exemple.

Toujours à l'écoute, il instaurait une relation de confiance avec humour ou dérision.

Il avait une vraie passion pour la photo et pour la nature que l'on retrouvait sur ses clichés lors de nos expositions annuelles.

Il était toujours disponible pour le club et notamment pour la préparation des expositions.

Malgré la maladie, il a toujours été présent."



" Nous vous informons que le club photo Œil & lumière est en pause pour l'année 2025."

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Nous avons pris la décision d'annuler la fête des associations du dimanche 6 juillet 2025.

Un choix motivé par un manque de bénévoles et de participants.

Pour le concours de cette année, nous avons reçu deux affiches réalisées par Agnès REMLINGER et l'association BAVOIRD'ÂGE que nous remercions vivement pour leur beau travail.



Agnès Remlinger



Bavoird'âge

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



La chorale "les Chanteurs du Val de Mâtre" fête ses 20 ans, deux décennies d'existence qui méritent d'être soulignées.

À cette occasion, la chorale a célébré cet anniversaire en chansons, comme il se doit, le 05 et 06 avril 2025 à la Salle Polyvalente de Montceaux. Concert avec entracte, le temps de souffler les bougies avec en deuxième partie l'ensemble de Saxophonistes de Villefranche-sur-Saône le samedi, et l'Harmonie de Crèches-sur-Saône, le dimanche.

L'ensemble vocal a été fondé en 2005 et par-delà les années, n'a cessé de s'améliorer, grâce à son chef de chœur Chrys GUYOT-LONAIT.

Les choristes ont remonté le temps en remémorant les années écoulées et les bons souvenirs. Le public était nombreux et nous tenons à le remercier. Grâce à vous l'ambiance était conviviale, chaleureuse, votre présence, vos encouragements ont joué un rôle important dans la réussite de cet événement.

Nous tenons à remercier également tous nos sponsors pour leur générosité.



Nous poursuivons nos répétitions hebdomadaires tous les lundis de 18h00 à 19h30 à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées : variété française, chant traditionnel, classique, gospel...

RENCONTRE INTER-CHORALES SAMEDI 17 MAI 2025

À ce propos, nous avons invité 3 autres chorales :

- la chorale LES CIGALES ET LES BOURDONS - Les Chères 69 ;
- la chorale MIRELA - Caluire 69 ;
- la chorale INTERLUDE - Tavaux 39.

Durant cette journée, nous avons fait un bel échange entre choristes. Puis en fin de journée pour clôturer, a eu lieu la restitution en l'église de Messimy-sur-Saône.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Nous participerons à la Fête de la Musique à Fareins le **samedi 21 juin 2025**.

PROJET CULTUREL MUSICAL

Un excellent dialogue entre les enfants de l'école de Messimy-sur-Saône et quelques choristes des Chanteurs du val de Mâtre. Ce projet a abouti à l'enregistrement de 4 chants, la restitution de cet échange aura lieu le **vendredi 06 juin 2025** à Fareins.

Musicalement et au plaisir de vous rencontrer



LE SOU DES ÉCOLES



Avant d'attaquer la dernière ligne droite (déjà !) de cette année scolaire, nous profitons de l'info village pour faire le point de ce deuxième trimestre !

La vente du panier de légumes et de fromages n'a pas rencontré le succès des années précédentes : 38 paniers ont été commandés pour un bénéfice de 350 € (c'est environ moitié moins de commandes que pour la même vente proposée en 2023 et 2024). À voir si la période n'est peut-être pas la plus stratégique ?

Le loto a eu lui plus de succès avec une salle quasi pleine ! 28 familles sur les 100 que compte l'école ont participé. L'achat et la pose d'une banderole pour annoncer l'événement a permis de bien compléter la salle ! L'équipe du Sou avait aussi investi dans un boulier ! De nombreux sponsors avaient permis d'obtenir de jolis lots attractifs et onéreux. Le bénéfice qui en ressort s'élève à 1660 €.

La chasse aux œufs de Pâques au bord de la Mâtre n'a pas pu tenir toutes ses promesses à cause de la pluie... Néanmoins les courageux ont pu récolter leurs œufs, rencontrer un lapin les défiant sur de nombreuses énigmes ou encore s'arrêter au stand maquillage ! Un dimanche pluvieux certes mais heureux et gourmand ! L'équipe du Sou a, cette année, travaillé avec le chocolatier CARRE PLAISIR de la Tour de Salvagny et a permis de récolter un bénéfice supplémentaire à la cagnotte de l'école pour nos petits gourmands !

La prochaine date à retenir est le samedi 17 mai 2025 pour la pétanque à 14h sous la halle. À vos agendas... et n'hésitez pas à faire venir familles et amis pour encore plus de parties !

À noter aussi que le jour du concert de nos petits chanteurs en herbe est le **vendredi 6 juin 2025** à la salle polyvalente de Fareins. Le Sou proposera une buvette et la commande de planches de charcuterie pour prolonger ce moment festif.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour votre participation et votre fidélité à notre association. Merci de faire vivre le Sou des écoles et permettre ainsi d'accompagner au mieux les projets de l'école de nos enfants.

Vous êtes tous les bienvenus aux réunions, toutes idées, aides, suggestions permettent de toujours mieux varier et faire vivre de manière lucrative notre association, sans oublier le plaisir de se rencontrer et d'échanger.

Des places seront libérées dans le bureau pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à vous lancer... on vous attend !



ACOMESS



FÊTE DE LA MUSIQUE, MARDI 17 JUIN 2025

Pour la troisième édition de la fête de la musique, l'Amicale des commerçants de Messimy-sur-Saône, ACOMESS, vous propose une soirée ROCK POP **mardi 17 juin 2025**, rue du Bourg à partir de 19h.

Le mardi c'est super pour les familles car les enfants n'ont pas classe le lendemain ! C'est aussi la possibilité de participer aux autres fêtes de la musique du 21 juin !

Cette année deux groupes :

- **TURN UP** de Messimy-sur-Saône qui s'est reformé il y a deux ans pour la fête de l'école et qui a enchanté tout le public parents et enfants ;
- **ZOOAGE** un groupe Lyonnais exceptionnel pour ses reprises de Queen, U2, ACDC, Téléphone ...

Toute l'équipe sera mobilisée pour vous restaurer : super frites, saucisses merguez et bien sûr une buvette et de la bonne bière pression !

Avis aux bénévoles pour nous donner un coup de main pour le montage des scènes : on a besoin de bras le lundi 16 soir ou mardi 17 matin et le mercredi 18 après midi - Contact Agnès 06 82 36 63 05.

L'Amicale des Commerçants de Messimy-sur-Saône



zoorage youtube

DEMAIN MESSIMY-SUR-SAÔNE



L'association Demain Messimy-sur-Saône crée une dynamique locale autour des enjeux de la biodiversité en développant des actions sur le thème des arbres !

12 octobre 2024 : première édition de "la journée de l'arbre" en partenariat avec l'école du village et la bibliothèque.

Un samedi pluvieux qui a néanmoins rassemblé beaucoup d'habitants pour les temps forts : exposition à l'école, spectacle de contes pour les enfants, balade découverte sur le chemin de l'écorche-cul, film documentaire sur l'intelligence des arbres et exposition des peintures de l'artiste Hélène Roy.

Cette journée sera reconduite le dimanche 12 octobre 2025.

22 février 2025 : plantons des haies - Troc aux arbres et arbustes.

En novembre 2023 nous avons planté plus de 100 mètres de haie aux Jardins des Pierres de Soleil.

L'année 2024, qui fut particulièrement pluvieuse, fut une aubaine pour l'herbe et les limaces, mais les plus petits arbrisseaux n'y ont pas résisté.

Ainsi, l'objectif de cette édition 2025 fut de combler les pertes et, si possible, de densifier et diversifier notre plantation avec ce que chacun a pu récupérer et apporter.

La dizaine de membres de Demain Messimy-sur-Saône a eu le plaisir d'avoir le renfort d'Anne-Sophie Bellelle, présidente d'ImaginaCtion.

Ce fut aussi l'occasion de faire les premières plantations autour du poulailler : noisetiers, lilas, framboisiers, groseilliers et quelques plantes ornementales.

Nous avons clos notre matinée de plantation par un repas partagé, bien abrité sous la grande serre.



16 mars 2025 : apprendre à greffer

Cette journée a rassemblé 12 personnes de Messimy-sur-Saône et des environs, autour de Pierre Piveteau. Chacun a pu repartir avec ses arbustes greffés "en fente" ou "à l'anglaise compliquée". Nombre de participants ont aussi œuvré pour que l'association Demain Messimy-sur-Saône puisse se constituer une petite réserve d'arbustes qui, si les greffes prennent, pourront à l'automne prendre place autour du poulailler. Sur les 44 greffes réalisées, à l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, 25 arbustes ont déjà leurs bourgeons. À suivre !



Suivez nos événements sur notre page facebook ou sur notre site demainmessimy.fr

KS PASSION AUTO



Samedi 12 avril a eu lieu le 3ème concours de pétanque de l'association KS Passion Auto.

Nous tenons à remercier les 53 doublettes qui sont venues jouer.

Les joueurs n'ont pas été découragés par la météo capricieuse du matin.

Ils ont été récompensés de leur ténacité par un beau soleil dès la fin de matinée.

En photo, les finalistes et les gagnantes de la doublette féminine.

Nous regrettons, cette année encore, de n'avoir eu aucune doublette d'enfants.

Peut être l'année prochaine....

Rendez-vous en 2026, à la même période, pour notre 4ème concours de pétanque.

L'association vous attend nombreux à son loto qui aura lieu **le 8 novembre 2025** à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.



FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



Le numéro de printemps nous permet de faire au niveau de notre club "un point d'étape" pour la saison 2024-2025 ; en effet celle-ci est bien avancée.

En catégorie jeunes, notre entente avec le club **Trois rivières** (Montmerle-sur-Saône/Montceau), se déroule sans trop de problèmes. Seul des problèmes d'infrastructures (état des terrains et installations) viennent perturber à certaines périodes le déroulement des rencontres.

Les résultats globaux au niveau de chacune des catégories sont très encourageants, notamment pour les catégories U15 - U13 - U11.

Un grand bravo aux éducateurs pour leur implication et leur patience.

Pour notre entente jeunes, nous préparons d'ores et déjà la saison prochaine. Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'éducateurs dans toutes les catégories. Vous trouverez en fin de l'article les contacts susceptibles d'apporter des précisions aux éventuels candidats.

À savoir que notre entente avec le club voisin est bien entendu reconduit.

AU NIVEAU DE LA SECTION SENIOR, LES RÉSULTATS SONT BIEN MOYENS.

L'équipe 1 évoluant en troisième division de district devrait assurer son maintien après une saison éprouvante, surtout pour les entraîneurs, car constituer des équipes compétitives tous les dimanches n'a pas été une mince affaire !

L'équipe 2 évoluant en quatrième division de district devrait elle aussi se maintenir malgré une saison bien compliquée à tous les niveaux.

L'équipe 3 sous la houlette de Patrick DANON, réalise un championnat correct où les rencontres ne sont pas toujours régulières.

Pour terminer, l'équipe dirigeante se pose de nombreuses questions au niveau de cette catégorie. En effet, cette saison nous avons l'avantage de présenter un effectif pléthorique (60 licenciés pour 3 équipes). Or, il s'est avéré que certains week-ends, l'équipe encadrante a eu d'énormes difficultés pour constituer 3 équipes ! On est en droit de s'interroger sur la motivation de certains licenciés !

Cette saison, le club a pu présenter une **équipe féminine** et franchement malgré des déplacements lointains (Oyonnax, Artemare etc.), et le fait de découvrir la compétition, les résultats sont très encourageants, et la motivation exemplaire. Merci à Philippe PERISSE d'avoir repris du service et managé de manière optimale cette section.

Au chapitre des manifestations, notre tournoi jeune en salle a connu un bon succès.

Domage que nous nous soyons vu dans l'obligation d'annuler notre tournoi de Pâques faute du manque d'équipes.

Notre opération calendrier s'est déroulée de manière correcte malgré un engagement "timide" de certains parents.

Nous envisageons sur le mois de juin une opération "vente à emporter".

Nous sommes en train de finaliser le contenu et l'organisation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé en espérant que le plus grand nombre réponde présent à notre sollicitation.

Comme évoqué au début de l'article, l'équipe dirigeante se projette pour la prochaine saison.

Ne pas hésiter à nous rejoindre nous avons besoin de tous !

QUI CONTACTER ?

Président : Mr REVOLON Ludovic - 06 73 66 69 09

Vice-Président : Mr LAURENT Didier - 06 99 70 41 88

Secrétaire : Mr ANSOUD Yves - 06 82 36 26 06

Mr PERISSE Philippe - 06 40 88 79 85

Mr BRAILLON Jean-Michel - 07 67 78 81 29



LES AMIS DE LA MÂTRE



Comme chaque année, depuis 7 ans, nous avons réussi notre concours de belote coïncée.

La salle polyvalente était pleine.

Ce rendez-vous est incontournable pour bon nombre de passionnés qui reviennent d'une année sur l'autre.

Tous les joueurs repartent avec un lot sympathique ou un bien de consolation.

Toute l'équipe du bureau et proches sociétaires, remercient chaleureusement tous les participants locaux ou lointains ainsi que la mairie pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

À l'année prochaine.



Prochain rendez-vous à la fête de la pêche qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 au bord de l'eau.

Le matin et l'après-midi, nous accueillerons petits et grands pour pêcher. Un repas champêtre sur réservation vous sera proposé sans oublier notre tombola organisée par l'équipe.

CLASSES 0 & 5



Vous avez été nombreux à rejoindre les classes 0 & 5 pour la fête des conscrits et nous vous en remercions !



Le village a été animé la soirée du vendredi 28 mars par la retraite aux flambeaux. Les M'EN IN BLACK des classes 4 & 9 ont ouvert la marche, suivis des super-héros et autres personnages issus des films de DISNEY et MARVEL.

Beaucoup d'entre vous se sont retrouvés ensuite au bal animé par le DJ Eddy qui a mis le feu pour faire la fête.

Les 10 ans ont participé le samedi après-midi à une animation proposée par Isa et Jade, tandis que les jeunes et moins jeunes poursuivaient la tournée des brioches.

Dimanche 30 avril matin, nous sommes allés déposer une gerbe au monument aux morts à nos regrettés conscrits, puis nous avons pris la pause sous le flash de Monsieur PICHON.

Les 69 conscrits des classes 0 & 5 ont défilé pour la vague magnifiquement orchestrée par la RU'TAGADA de Montmerle qui nous a même poussé jusqu'à la chansonnette !



Après le vin d'honneur, le banquet a été servi par le traiteur MAISSON et animé par le traditionnel DJ BALOU. Il nous a fait danser jusqu'à la soupe à l'oignon marquant la fin du bal.

Les conscrits ont poursuivi les festivités le lundi pour le retintou au bistrot BRIGITTE et le mardi à la ferme auberge la BICHERONNE.

Saluons le travail de tous les amicalistes, les bénévoles des classes 1 & 6 qui nous ont parfaitement assistés tout le week-end, et tous ceux qui ont permis à cette fête d'exister et de perdurer.

Cet évènement a été l'occasion de partager des souvenirs, de créer de nouveaux moments inoubliables, et de célébrer ensemble tout ce que Messimy-sur-Saône représente : un village vivant, accueillant et fier de ses traditions.

Nous sommes heureux de faire partie de ces belles classes 0 & 5.

Nous espérons que vous avez pu profiter avec nous de ce weekend magique, nous vous remercions de nous avoir si bien entourés. Il est tant de vous donner rendez-vous le vendredi 6 juin pour la soirée afterwork qui se déroulera sous la halle.

Vive les conscrits !



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

BOURSEAU Maëlle ▶ 18 janvier
 MORTELLIER Léon ▶ 22 janvier
 BÉRRARD Hayden ▶ 22 janvier

MARIAGES :

MORET Charles et GUTIERREZ Léa ▶ 30 mai

DÉCÈS :

BLANC Yannick ▶ 25 février
 BRUNEL Philippe ▶ 26 février

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2025

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
57,7 mm	25,0 mm	32,5 mm	83,2 mm

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ **UN LUNDI SUR DEUX semaines paires**
 Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h
 Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Bains gratuitement.

STATIONNEMENT GÉNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompes, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ

Les JEUDIS de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 74 67 87 75

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Vider régulièrement sa boîte mail

Faire mon ménage au vinaigre, c'est ok.

Me faire un peeling au marc de café, c'est ok.

Manger végétarien, fastoche.

Utiliser du chocolat comme maquillage, à l'aise...

Mais punaise, vider sa boîte mail régulièrement, qu'est-ce que c'est difficile !

Et pourtant, en évitant de stocker inutilement des mails périmés sur un serveur, on économise beaucoup d'énergie !

Source : lebruitdesimages.com



RAPPEL DES HAUTEURS

Pour mémoire : hauteur d'eau des 7 dernières années

- Année 2024 ▶ 986.5 mm
- Année 2023 ▶ 638.7 mm
- Année 2022 ▶ 572.1 mm
- Année 2021 ▶ 854,9 mm
- Année 2020 ▶ 563.1 mm
- Année 2019 ▶ 801,0 mm
- Année 2018 ▶ 498.1 mm

DIVERTISSEMENT

Solution du N° 136 :

2	5	6	8	3	7	1	4	9
7	1	9	4	2	5	8	3	6
8	4	3	6	1	9	2	5	7
4	6	7	1	5	8	9	2	3
3	9	2	7	6	4	5	1	8
5	8	1	3	9	2	6	7	4
1	7	8	2	4	6	3	9	5
6	3	5	9	7	1	4	8	2
9	2	4	5	8	3	7	6	1

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

Présents :

V. Gelas - F. Imbert - J.M. Gimaret - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - L. Wyncarczyk

Excusés :

C. Béguet (pouvoir à B. Sainclair) - P. Brunel - F. Serurier (pouvoir à V. Gelas) - B. Monel

Absentes :

S. Tricaud - M. Sarr

Secrétaire de séance :

M. Chaube

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur une transaction portant sur un immeuble bâti sis 138 rue du Bourg.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2025 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 au budget principal et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 2 160 € à l'opération n° 100 – Acquisition de matériels (article 2188 pour acquisition enceinte portable avec micros et acquisition vitrine d'affichage pour le camping).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi polyvalent du service technique, à temps non-complet de 24h par semaine, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques ;
 - de préciser que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L 332-14 du code général de la fonction publique, avec une rémunération comprise entre l'indice majoré 369 et l'indice majoré 372.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux affaires scolaires du 17 décembre 2024 ; des bâtiments communaux du 18 décembre 2024 ; de l'urbanisme des 30 décembre 2024 et 13 janvier 2025 et du personnel communal du 16 janvier 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2025

Présents :

V. Gelas - F. Imbert - J.M. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serurier L. Wyncarczyk - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube

Excusé :

Absentes :

M. Sarr

Décédé :

P. Brunel

Secrétaire de séance :

N. Feltrin

Le Conseil Municipal :

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur Philippe BRUNEL, conseiller municipal, décédé cette semaine.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2024 de la bibliothèque présenté par mesdames Anne ZABIOLLE et Patricia GORDILLO, bénévoles.
- **EST INFORMÉ** sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2024.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 600 053,04 €, déficit de la section d'investissement et des restes à réaliser de 526 162,37 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 73 890,67 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe "locaux commerciaux" présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 26 804,12 €, déficit de la section d'investissement de 1 142,70 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 25 661,42 €.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de rappeler le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, au niveau de la phase d'avant-projet, à la somme de 869 215 € HT, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre pour la totalité et à 443 097 € HT pour la tranche ferme,
 - d'établir le plan prévisionnel de financement de la tranche ferme (secteur 1 : cœur de village avec commerces et services) sur la base suivante :
 - . subvention au titre de la DSIL - Travaux d'aménagements urbains : 132 929 € ;

- . subvention au titre de la Région - Bonus ruralité : 100 000 € ;
 - . subvention du Département de l'Ain - Amendes de police (aide attribuée) : 37 840 € ;
 - . autofinancement et/ou emprunt : 172 328 €
- Total : 443 097 € ;
- de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL (travaux d'aménagements urbains) aussi élevée que possible pour la tranche ;
 - de solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du bonus ruralité, aussi élevée que possible pour la tranche ferme ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention ainsi que de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'urbanisme des 27 janvier et 10 février 2025 ; des finances du 10 février 2025 et de la sécurité / transports scolaires / affaire militaire du 20 février 2025.
 - **ENTEND** le compte-rendu de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 21 MARS 2025

Présents :

V. Gelas - F. Imbert - J.M. Gimaret - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel

Excusés :

C. Béguet - L. Wyncarczyk (pouvoir à F. Imbert) - M. Chaube (pouvoir à V. Gelas) - R. Vagnat

Absentes :

S. Tricaud - M. Sarr

Secrétaire de séance :

B. Monel

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur une transaction portant sur un immeuble non-bâti sis 75 chemin des Sources ;
 - le choix de la société ADEQUAT pour la fourniture d'une vitrine d'affichage avec piétement pour le camping d'un montant de 910 € HT (1 092 € TTC), avec transport ;
 - la location de l'appartement T2 de la Maison de Pierre, sis 257 rue du Bourg, à Madame DE ALMEIDA FERNANDES Maria, à compter du 03 mars 2025, avec un loyer mensuel de 487 €.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'approuver l'acquisition à l'amiable et à titre gratuit des parcelles cadastrées section A – n° 1 340, 1 342 et 1 345, sises lieudit "En Botteron", le long du chemin des Sources, appartenant à l'indivision ZABOLLE ;
 - de dire que ces trois parcelles seront intégrées au domaine public communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître HEILIGENSTEIN, Notaire associé à Villefranche-sur-Saône (Rhône), ainsi que tous documents se rapportant à cette opération ;
- de préciser que les frais notariés seront pris en charge par la commune ;
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2025, article 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le projet du nouveau règlement du camping municipal, applicable à partir du 1^{er} avril 2025, tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement qui sera affiché à l'entrée du camping.
- **DÉSIGNE**, après appel à candidatures, par 11 voix, Monsieur Christian FELTRIN, comme délégué suppléant au Syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain.
- **PROPOSE** de désigner les délégués suivants aux structures liées à la Communauté de Communes Val de Saône Centre :
 - Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : messieurs Jean-Marc GIMARET et Christian FELTRIN ;
 - SMIDOM Veyle Saône : messieurs Christian BEGUET et Bruno DOUCET-BON.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'urbanisme des 27 février et 10 mars 2025 ; du Comité Consultatif d'Action Sociale du 27 février 2025 ; à l'économie locale du 13 mars 2025 et du personnel communal du 13 mars 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

Présents :

V. Gelas - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wyncarczyk - M. Chaube - R. Vagnat

Excusée :

B. Monel (pouvoir à N. Feltrin)

Absents :

F. Imbert - JM. Gimaret S. Tricaud - M. Sarr

Secrétaire de séance :

C. Feltrin

Le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire accueille Monsieur Raphaël VAGNAT, nouveau conseiller municipal, à sa première séance.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur un immeuble non-bâti sis 234 chemin du Sablon.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 526 162,37 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement et de reporter la somme de 73 890,67 € en excédent de fonctionnement (article 002), du budget de la commune.
- **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'augmentation de 6,5743% des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, soit 32,10% pour la taxe foncière propriété bâtie ; 62,78 % pour la taxe foncière propriété non bâtie et 14,92% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, donnant un produit attendu des taxes à taux voté de 490 781 € et un montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 534 318 € (avec les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et en enlevant la contribution au fond national de garanties individuelles des ressources).
- **ADOPTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2025 de la commune (1 184 729 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 1 390 925 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (51 863,79 € en fonctionnement et 85 410,97 € en investissement) pour l'année 2025.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 16 440,12 € en recettes d'investissement (article 1068), et de reporter la somme de 10 364 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget annexe "Locaux commerciaux".
- **ADOPTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe « Locaux commerciaux » de l'année 2025 (28 200 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 44 007 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2025.
- **VOTE**, à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2025, les subventions aux associations.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de conserver la liste des commissions communales établie le 28 juin 2024 ;
 - de maintenir le nombre des membres des commissions communales, comme déterminé par la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020 ;
 - de procéder à la modification des membres au sein des commissions communales suivantes, sans recourir au vote à bulletins secrets :
 - . commission bâtiments communaux : Bénédicte SAINCLAIR – Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Raphaël VAGNAT ;
 - . commission environnement / agriculture : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK – Barbara MONEL – Marion CHAUBE – Raphaël VAGNAT ;
 - commission sécurité / transports scolaires / affaire militaire : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Raphaël VAGNAT ;
 - commission voirie / réseaux : Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars 2025.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'urbanisme du 24 mars 2025 et aux affaires scolaires du 1^{er} avril 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

CONSEIL MUNICIPAL



"En raison des travaux de l'école, nous vous informons que les séances du Conseil Municipal auront lieu à la salle polyvalente

de septembre 2024 à août 2025.

Merci pour votre compréhension."

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 23 mai - jeudi 26 juin
à 20 h à la salle polyvalente

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

NOS COMMERÇANTS, SERVICES ET ARTISANS :

Vous désirez des informations sur les commerçants :
<https://www.messimysursaone.fr/commerces/>
sur les services et artisanats :
<https://www.messimysursaone.fr/services-et-artisanat/>

SE RESTAURER :

Pour vous restaurer sur la commune :
<https://www.messimysursaone.fr/restauration/>

SE LOGER :

Vous avez besoin de faire une étape :
<https://www.messimysursaone.fr/hebergements/>

NOTRE MARCHÉ : tous les jeudis de 15h à 19h

Pour en savoir plus sur nos exposants :
<https://www.messimysursaone.fr/le-marche-de-messimy-sur-saone/>

Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché

NOS ASSOCIATIONS :

- **After work**, Classes 0 & 5, vendredi 6 juin, halle
- **Concert enfants**, Sou des écoles, vendredi 6 juin
- **Concours de pétanque/jambon**, Classes 3 & 8, samedi 14 juin, halle
- **Fête de la musique**, Acomess, mardi 17 juin, village
- **Tournoi de tennis**, Tennis club, du 6 au 21 juin, tennis club
- **Kermesse**, Sou des écoles, vendredi 27 juin, salle polyvalente
- **Fête de la pêche**, Les amis de la Mâtre, samedi 28 juin, l'Aveinerie
- **Brocante**, Classes 2 & 7, dimanche 28 septembre, village

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...

CONFIEZ LES NOUS.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM/PRÉNOM :

MAIL et/ou TÉL :

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.



ORDURES MÉNAGÈRES

” COLLECTE :
UN LUNDI SUR DEUX semaines paires
Collecte les jours fériés **sauf le 1er mai,**
25 décembre et le 1er janvier.
Sortir votre bac la veille, **couvercle fermé.**”

NOUVEAUX PROFESSIONNELS

” Vous venez d'arriver à Messimy-sur-Saône et vous voulez vous faire connaître...
Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo et de votre logo.
mairie.messimysursaone@orange.fr ”



Fête de la

MUSIQUE

**MARDI
17 JUIN**

**A PARTIR DE 19H
RUE DU BOURG
MESSIMY SUR SAONE**

**CONCERT DE MUSIC LIVE-2 GROUPEES
RESTAURATION FRITES-SAUCISSES
CREPES-BOUVETTE**

